



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

ABSENCE MOTIVÉE

Madame	Shany Leblanc	Siège #5
--------	---------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 187 - 2015

Suivant la proposition de: Marcel Thériault

Dûment appuyée par: Carolle Picard

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 JUILLET 2015

No: 188 -2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 13 juillet 2015;



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la session régulière du 13 juillet 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1.2 Dépôt résultat de la procédure d'enregistrement du règlement 382-2015

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le mercredi 22 juillet 2015 pour le règlement 382-2015 : le règlement est réputé approuvé par les citoyens concernés.

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

Aucune question du public.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juillet 2015.

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de juillet 2015 spécifiant que 24 permis dont trois maisons neuves ont été émis pour une valeur de 618 000\$, pour un cumulatif de 109 permis pour l'année 2015.

7.2 Résolution d'appui –Gestion de l'offre Union des Producteurs Agricoles dans le cadre du partenariat transpacifique (PTP)

No: 189 - 2015



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

ATTENDU qu'il y a dans Lanaudière, 226 entreprises laitières, 166 entreprises produisant de la volaille et 17 entreprises productrices d'œufs de consommation et que ces fermes représentent près du quart des fermes de Lanaudière et produisent 40 % des revenus agricoles de la région. (247 M\$ de revenus pour ces trois productions combinées.);

ATTENDU que l'agriculture occupe une grande étendue de notre territoire et que les revenus et les taxes qu'elle génère sont très significatifs;

ATTENDU les négociations du Partenariat Transpacifique (PTP) ont cours actuellement entre le Canada et 11 autres pays;

ATTENDU qu'une entente est imminente et que les pressions sont fortes pour que le Canada ouvre plus grande ses portes pour les produits sous gestion de l'offre;

ATTENDU que malgré la promesse du gouvernement canadien affirmant qu'il protégerait la gestion de l'offre avec ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs), celui-ci a accordé, en 2013, plus de 17 700 tonnes de fromages à l'Europe dans l'entente de l'AECG;

ATTENDU que le gouvernement nous parle déjà de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant présager qu'il pourrait accorder à nouveau des accès supplémentaires, affaiblissant une fois de plus un des trois piliers de la gestion de l'offre soit le contrôle des importations;

ATTENDU que le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus justes au monde, que le consommateur ne gagnerait rien advenant l'abolition de ce système et que des entreprises agricoles seraient fragilisées voire même appelées à disparaître;

ATTENDU que les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes et que le producteur est payé de façon équitable;

ATTENDU l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers sans accès supplémentaires à notre marché;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare fasse appel au gouvernement fédéral, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du PTP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 Mandat – réalisation étude réaménagement du Parc de l'Étang du Village

No: 190-2015

CONSIDÉRANT L'acquisition récente par la municipalité de la propriété adjacente au Parc de l'Étang du Village;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'intégrer cette propriété au parc existant en le réaménageant et créer ainsi un nouvel espace collectif pour le bénéfice de tous les résidents;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le concept, la municipalité a demandé une offre de service professionnelle auprès d'une architecte/designer urbain;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**

D'ACCORDER le mandat de réaliser une étude et plan de conceptualisation du parc de l'étang et de la propriété adjacente à Mme Sabrina D'Avirro, designer urbain, selon son offre de services professionnels déposée au conseil municipal le 21 juillet 2015 pour un montant de 2800\$ comme si elle était ici au long reproduite;

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire "parc-aménagement" 03-313-10-044 et de la financer par le poste "surplus affecté- environnement" 59-131-25-000.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

8.1 Adoption du budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation pour 2015

No : 191-2015

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec nous demande d'adopter annuellement le budget de L'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'octroi du Gouvernement du Québec, un budget supplémentaire pour l'exercice financier 2015 a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE nous devons adopter ce nouveau budget révisé;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE la Municipalité adopte le budget révisé de L'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare tel que décrit dans le document reçu de la Société d'habitation du Québec en date du 20 juillet 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.2. Financement règlement 151-2012 MRC Matawinie (fibre optique)

No: 192 -2015

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 151-2012 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire pour le renouvellement des immobilisations du réseau de fibres optiques de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est terminé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie doit procéder au financement auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5 de ce règlement prévoit que chaque municipalité assume une part égale équivalente à 1 /15 des dépenses;



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 du règlement, les municipalités locales peuvent, à leur discrétion et suite à une décision de leur conseil, rembourser la totalité de la somme lui étant imputée, soit avant que ne soit contracté l'emprunt ou au renouvellement du terme;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : réal Payette
Il est résolu:**

Que le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que le montant de 7055\$ attribuable à notre municipalité soit payé à la MRC de Matawinie au plus tard le 14 octobre 2015 à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité (poste budgétaire 59-110-10)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Demande de subvention- Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

No: 193 -2015

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a pris connaissance des modalités d'application du volet –Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

QUE LE CONSEIL de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Transfert REER collectif des employé(e)s

No: 194 -2015

CONSIDÉRANT le transfert des opérations bancaires de la municipalité auprès de la Banque Nationale;

CONSIDÉRANT que le fournisseur actuel du REER collectif des employé(e)s de la municipalité est la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite changer de fournisseur de service pour le régime d'épargne collectif des employés de la municipalité auprès de la Banque Nationale;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu;**

D'AUTORISER le changement du fournisseur de services REER collectif des employé(e)s de la municipalité auprès de la Banque Nationale;

D'AUTORISER par la présente résolution, Monsieur le Maire Gaétan Morin et la directrice des finances Madame Anne-Marie Daher à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de juillet 2015.

No: 195 -2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et des comptes fournisseurs et des salaires du mois de juillet 2015.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	juillet	\$ 212 427,58
Salaires	juillet	\$ 31 160,48
Mensuel	juillet	\$ 37 461,01
TOTAL		<u>\$ 281 049.07</u>

Représentés par chèques #C15200079 à #C1520158, & L015001 à L0150012, #P1520022 à #P1520025, et D1500011 D1500078.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Stage au secrétariat de la municipalité

No: 196 -2015

CONSIDÉRANT qu'une demande de stage en secrétariat de 75 heures non-rémunérées a été transmise à la municipalité par une finissante de la polyvalente Thérèse-Martin de Joliette ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire encourager les finissants des institutions scolaires de la région ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AUTORISER le stage de 75 heures en secrétariat à la municipalité, à la réception, qui seront effectuées par madame Joyce Gagné durant les deux semaines du 17 et 24 août inclusivement; il est convenu que ce stage est non-rémunéré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Demande pour utilisation terrain de jeux municipal

No.197-2015

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise à la municipalité le 18 juillet 2015 par mesdames Catherine Gaudet et Mélanie Laberge, résidentes de la municipalité pour utiliser le terrain de jeux afin de fêter 3 jeunes qui sont nés le même mois et qui sont dans la même classe de l'école de Sainte-Marcelline ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par Danielle Morin
Il est résolu :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte la demande d'utilisation du terrain de jeux aux conditions suivantes;

- Le terrain de jeu devra rester accessible à tous durant cette période;
- L'utilisation de l'électricité du parc et de l'eau du réseau est autorisée;
- Les lieux devront être libérés au plus tard lors de l'arrivée du traiteur pour une réception qui doit se tenir en soirée dans le Chalet des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Fabrication d'affiches pour sentier pédestre et localisation

N0.198 -2015

CONSIDÉRANT QUE l'on doit remplacer l'affiche d'identification du sentier pédestre de la municipalité et identifier l'écocentre de la municipalité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

QUE soit autorisé la confection d'une affiche de 48X33 pouces en métal identifiant le sentier pédestre, ainsi que des affiches directionnelles de rue identifiant la direction du sentier pédestre, ainsi que l'écocentre de la municipalité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.3 Demande d'approbation- dépense culture pour août 2015 - Autorisation de dépenses

No: 199- 2015

CONSIDÉRANT la demande du service de la Culture d'approuver les dépenses pour le mois d'août en 2015 concernant les dépenses pour le Festival des Artisans selon la liste déposée au conseil le 3 août dernier;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu : Marcel Thériault**

D'APPROUVER la demande du service de la Culture pour les dépenses du mois d'août 2015 selon la liste déposée au conseil le 3 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Achats de dossards pour les bénévoles de la municipalité No: 200- 2015

CONSIDÉRANT que les bénévoles de la municipalité doivent être identifiés lors d'évènements tenus sur notre territoire;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu : Danielle Morin**

D'APPROUVER l'achat de 80 dossards pour les bénévoles de la municipalité, identifiés à l'arrière "bénévoles" et portant l'emblème de la municipalité à l'avant;

DE CRÉER le poste budgétaire 02-290-00-650 " vêtements sécurité et identification";



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

D'AUTORISER le transfert budgétaire du poste 02-130-00-415 "service d'archivage" au nouveau poste budgétaire créé 02-290-00-650 "vêtements sécurité et identification";

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. TRAVAUX PUBLICS

12.1 Scellement de fissures- résultat des soumissions

No. 201-2015

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des routes municipales pavées ces dernières années, soit le Rang du Pied-de-la-Montagne, le 10^e Rang ainsi que la Route des Lacs requiert le scellement des fissures dans le revêtement d'asphalte existant pour environ 2000 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès d'entrepreneurs spécialisés pour ce travail dont les résultats sont les suivants;

- | | |
|---|--------------------|
| 1) Scellement et fissure d'asphalte inc (St-Thomas de Joliette) = | 2,57\$ du mètre |
| 2) Scelltech inc (Laval) | = 4,50\$ du mètre |
| 3) Asphalte et scellant J.A, (Rawdon)
mètre | = 5,87\$ du |
| 4) Pavage LP (St-Alphonse) | = 6,56 \$ du mètre |

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'ACCORDER le contrat de scellement des fissures identifiées sur les chemins municipaux suivants : Rang du Pied-de-la-Montagne, 10^e rang (partie refaite) et la Route des Lacs à la firme Scellement et Fissure d'asphalte Inc. au montant de 2,57\$ du mètre linéaire;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire "amélioration réseau routier" poste 03-313-10-052.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

12.2 Réparations aile de côté du camion 10 roues

No. 202-2015

CONSIDÉRANT QUE l'on doit remplacer des pièces d'équipement de déneigement de l'aile de côté sur le camion 10 roues Inter 2001 appartenant à la municipalité;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

D'AUTORISER le remplacement des pièces auprès du fournisseur Machinerie St-Jovite inc, selon leur soumission du 3 mars 2015 soumission 8902 au montant de 3754,83 \$ plus taxes applicables et de financer cet équipement au poste "Entretien réparations machineries et équipements d'hiver" no 02-330-00-526-00.

13. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

13.1 Demande de renouvellement-permis occupation du littoral au Lac-des-Français- Bornes sèches

No. 203 - 2015

CONSIDÉRANT QUE le 18 octobre 2013, la municipalité a demandé au ministère de l'Environnement un permis d'occupation du littoral pour l'installation d'une borne fontaine sèche ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit réitérer cette demande auprès du ministère de l'environnement concernant les délais accordés ;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu:

DE MAINTENIR la demande d'un certificat d'occupation du littoral dans le lit du lac des Français et d'autoriser l'émission d'un chèque de 63,00\$ plus taxes applicables au nom du Ministre des Finances pour l'obtention du permis requis.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1 Omnium des maires 3 septembre 2015

NO: 204-2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est invitée annuellement au tournoi des maires de la MRC de la Matawinie ;

CONSIDÉRANT QUE les profits de l'Omnium des maires de la MRC de la Matawinie sont versés aux fonds de l'environnement ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

DE DÉFRAYER le coût d'inscription de \$600.00 pour la participation d'un quatuor à l'édition 2015 de l'Omnium des maires.

D'IMPUTER cette dépense au g/l 02-470-00-970-01 (Subventions autres organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Omnium Compo Recycle – samedi le 12 septembre 2015

NO: 205-2015

CONSIDÉRANT QUE Compo Recycle organise annuellement un omnium de golf au profit des organismes communautaires de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les profits de l'Omnium Compo Recycle Matawinie sont versés à un organisme de bienfaisance de la région ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

DE DÉFRAYER le coût d'inscription de 4 billets pour le souper au coût de 45\$ chacun qui sera tenu le samedi 12 septembre 2015 pour l'édition 2015 de l'Omnium Compo Recycle.



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

D'IMPUTER cette dépense au G/L 02-701-91-970-00 (Subventions autres organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Remboursement M. André Giroux

NO: 206-2015

CONSIDÉRANT QUE en vertu de la résolution 1678-2014, la municipalité avait accepté une offre d'achat du matricule 9406-23-9051(lots 421-118, 421-119) propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pu procéder à cette transaction et a annulé la transaction par la résolution 1887-2014;

CONSIDÉRANT Que durant ce délai, M. Giroux a fait préparer à ses frais un acte de cession et un certificat de localisation sur cette propriété;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

DE REMBOURSER les frais engagés par M. André Giroux pour la préparation de l'acte de vente projeté et du certificat de localisation exécuté pour le matricule 9406-23-9051 lots 421-118, 421-119 s'élevant au montant de 1359,00 \$ selon les factures déposées au conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.4 Achat disque externe pour le système informatique

NO: 207-2015

CONSIDÉRANT que la voute du sous-sol où est localisé le serveur du système informatique de la municipalité ne possède pas la résistance au feu nécessaire pour protéger les disques durs contenant les données municipales;



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QU'IL est essentiel de conserver une copie de ces données en cas d'incendie ou de sinistre;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:**

D'AUTORISER l'achat et l'installation de 2 disques externes, le logiciel nécessaire et son installation pour un montant de 289,97\$ plus taxes applicables, et qu'une copie des données soit effectuée mensuellement pour dépôt dans un coffret de sûreté que la municipalité possède à la succursale de la Banque Nationale à Rawdon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)

16. LEVÉE de l'assemblée

NO: 208-2015

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h45 .

M. Gaétan Morin
Maire

Richard Gagné
Directeur général et
Secrétaire-trésorier